



ASSOCIATION
SYNDICALE
DES
RIVERAINS
DE
PYLA-SUR-MER

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU VENDREDI 16 AOÛT 2021

Le Président François de la GIRODAY ouvre la séance à 10 heures 36 et remercie les participants pour leur présence. Il est à noter que tous les syndics sont présents à cette séance très importante qui portera principalement sur le changement des statuts.

Le quorum est atteint : 3 747 mètres linéaires présents ou représentés sur un total de 4 257 voix

A - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES RIVERAINS DE PYLA SUR MER

Le Président donne la parole aux Syndics Delafon et Masse qui ont été chargés d'étudier avec notre Conseil les nouveaux statuts de l'association. Ce fut un travail long et précis qui nous amène, aujourd'hui, à les présenter à l'assemblée pour approbation.

Des réponses ont été fournies à tous ceux qui avaient formulé des questionnements ou interrogations, l'ensemble ayant été explicité en détail.

Les nouveaux statuts ont été adoptés à la très grande majorité : un seul vote contre et aucune abstention :

- Nombre total de voix :	4 257 voix,
- Nombre de voix présentes ou représentées :	3 747 voix,
- Vote pour :	3 727 voix,
- Vote contre :	20 voix,
- Abstention :	aucune.

L'adoption des statuts est enregistrée à la très grande majorité.

B – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Rapport moral du Président

Le Président évoque les différents sujets qui ont occupé l'Association pendant l'hiver.

2. Rapport du Trésorier

Les riverains ont eu à disposition en salle l'ensemble des comptes de l'Association.



ASSOCIATION
SYNDICALE
DES
RIVERAINS
DE
PYLA-SUR-MER

3. Cotisation 2022.

Le Président propose de maintenir le montant de la cotisation, à savoir 95 euros du mètre linéaire.

L'Assemblée valide à l'unanimité le montant de la cotisation 2022.

4. SIBA et ensablement.

L'ensablement pour 2022 est confirmé par Madame Jandenand autour des mêmes dates que par le passé soit fin janvier / début février.

Il est aussi indiqué que le SIBA serait intéressé pour prendre en charge la veille d'après tempête à ses frais. Un protocole est en cours d'établissement avec Madame Jandenand et sera adressé aux riverains le moment venu.

5. ASSURANCE

F. Allard intervient pour signaler que les assureurs, les Loyds, n'ayant pas usé de leur pouvoir de préavis, le contrat sera renouvelé dans les conditions financières du marché.

6. ELECTION DU TIERS SORTANT

Les quatre syndics renouvelables ont accepté de se représenter :

- Chantal ODDO,
- Axelle de WATRIGANT,
- Stéphane BASEDEN,
- Jean-Pierre MASSE.

L'Assemblée valide à l'unanimité le renouvellement du mandat des quatre syndics pour une durée de trois ans.

7. AFFAIRE TERAUDE

Une nouvelle procédure a été engagée par les consorts Teraude qui ont demandé le remboursement de leurs travaux. Le Tribunal administratif de Bordeaux a donné accord à cette réclamation et il nous a été intimé de procéder au règlement de 69 000 euros au titre du principal et de 5 000 euros au titre des intérêts de retard. Nous avons fait appel de cette condamnation.

Le Président remercie chaleureusement l'Assemblée de leur présence et leurs soutiens.

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Président,
François DE LA GIRODAY

SIÈGE
Mairie de
Pyla-sur-Mer
33115

Autorisé par Arrêté Préfectoral du 15 septembre 1926
RECEVEUR DE L'ASSOCIATION : M. Le Trésorier de ARCACHON
Secrétariat : assoriv.pyla@orange.fr